

Ordinaire ? Pas si ordinaire que ça !



Il s'agissait de la Première session de la nouvelle Assemblée nationale cubaine, c'est en cela qu'elle était ordinaire. Mais à en voir le contenu et les décisions prises, on conviendra qu'elle fut extraordinaire !

La rédaction et l'adoption de la nouvelle constitution en étaient le point essentiel. Et il ne s'agissait pas d'un simple toilettage. Après d'intenses séances de travail, trois jours de débats, une journée d'étude individuelle, plus de 100 intervenants, certains à plusieurs reprises... Le nouveau projet est riche de 224 articles contre 137 précédemment et il ne reste que 11 articles sans aucune modification ! Il valide les changements intervenus depuis plus de 10 ans sous la direction de Raul Castro et prend position pour l'avenir du pays.

Dans ce document l'État cubain est défini comme un État Socialiste démocratique, indépendant et souverain de droit, organisé avec tous et pour le bien de tous, comme une république unie et indivisible, fondée sur le travail, la dignité et l'éthique de ses citoyens, qui a pour objectifs principaux la jouissance de la liberté politique, l'égalité, la justice, la solidarité, l'humanisme, le bien-être et la prospérité individuelle et collective. Le rôle dirigeant du Parti Communiste est confirmé.

Des changements importants :

- La reconnaissance de plusieurs formes de propriété, dont celle de tout le peuple, la propriété mixte et la propriété privée. La richesse matérielle n'est pas refusée mais sa concentration.
- Élargissement des droits et des garanties des citoyens.
- Le mariage est défini comme l'union entre 2 personnes et non entre un homme et une femme. (Des églises chrétiennes ont organisé des marches et lancé une campagne contre « la famille non traditionnelle »)
- L'investissement étranger est reconnu comme un élément important du développement économique du pays.
- D'importants changements sont proposés dans la structure de l'État dont la création des postes de Président et Vice-Président de la République et de celui de Premier Ministre. La durée de leur mandat étant limitée à deux fois 5 ans et ceux-ci devant être choisis parmi les députés. Le Conseil des Ministres constitue le gouvernement de la République et il est sous la direction du Premier Ministre. Les assemblées provinciales sont supprimées et sont établies à leur place des postes de Gouverneurs et des conseils composés des Présidents des assemblées municipales. Le mandat municipal sera de 5 ans au lieu de 2 ans ½. L'autonomie municipale est reconnue en matière de gestion afin de répondre mieux et plus rapidement aux problèmes de la localité, avec la mise en place de mécanisme de participation citoyenne.

Le projet doit désormais faire l'objet d'un débat populaire, dans les quartiers, les lieux de travail et d'études du 13 août au 15 novembre. Il s'agit d'un vaste débat pour enrichir un texte constitutionnel qui reflète la réalité d'aujourd'hui et le futur de Cuba. Un référendum sera ensuite organisé avant l'adoption finale.

« Nous sommes face à un projet qui contribuera, après la consultation populaire et le référendum, à renforcer l'unité des Cubains autour de la révolution », a déclaré le président Miguel Diaz-Canel, à l'issue de la session parlementaire.

Lettre électronique hebdo Cuba-Coopération

Roger Grévoul

<https://www.radiohc.cu/fr/especiales/comentarios/167742-ordinaire-pas-si-ordinaire-que-ca>



Radio Habana Cuba